CENTRE DE GESTION AGRÉÉ
DE LA CHARENTE-MARITIME

BULLETIN D'ADHÉSION

DÉPLIER AVANT DE REMPLIR

ADHÉRENT BÉNÉFICIAIRE

36, avenue de Mulhouse
BP 80329
17013 LA ROCHELLE CEDEX 1
Tél. 05 46 27 64 22
Fax 05 46 41 48 09
Site Internet : www.cga17.fr
E-mail : cga17@wanadoo.fr

Association Loi 1901 - Journal Officiel du 10 Avril 1977 - Agrément renouvelé le 23 Juin 2007

1 - Entreprise Individuelle

NOM : M. Mme Melle

Prénom :

Date de naissance : Jour Mois Année

2 - Société de Personnes

NOM, prénom du gérant :

Date de naissance : Jour Mois Année

NOM, prénom du co-gérant et/ou des autres associés :

1

2

3

Date de naissance : 1 Jour Mois Année

2 Jour Mois Année

3 Jour Mois Année

Type de société :

Date de l'option

S.A.R.L. DE FAMILLE

Joindre une copie de l'option

3 - Renseignements généraux

A - COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale

Adresse du domicile de l'exploitant ou du gérant :

Adresse du ou des lieux d'exploitation:

Tél :

Fax :

Portable :

e-mail :

site internet :

EXTRAITS DES STATUTS DU CENTRE DE GESTION

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DES ADHÉRENTS BÉNÉFICIAIRES VIS À VIS DU CENTRE

L'adhésion au Centre implique pour ceux de ses adhérents imposés d'après leur bénéfice réel :
1 - l'engagement de produire tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère de leur exploitation.
2 - l'obligation de communiquer au Centre, dans le délai fixé par le Conseil d'Administration, une copie de la déclaration prévue à l'article 53 A du C.G.I. et des documents qui y sont joints ainsi que, le cas échéant, une copie des déclarations rectificatives.
3 - l'obligation de fournir au Centre tous documents annexes et extra-comptables qui lui sont nécessaires pour accomplir sa mission.
4 - l'obligation de répondre, dans un délai d'un mois, aux demandes d'explication du Centre.
5 - l'autorisation, pour le Centre, de communiquer à l'Agent de l'Administration fiscale qui apporte son assistance technique au Centre, les documents mentionnés aux articles 7 et 8 des présents statuts.
6 - l'obligation d'accepter de leurs clients les règlements par chèques et par cartes bancaires, de faire libeller ces chèques à leur ordre et de ne pas les endosser, sauf pour remise directe à l'encaissement et d'informer leur clientèle de leur qualité d'adhérent d'un Centre de Gestion Agréé.
7 - l'engagement d'informer le Centre des contrôles fiscaux et de lui en communiquer les conclusions, éventuellement par l'intermédiaire de son cabinet comptable à qui il aura donné pouvoir à cet effet.

En cas de manquements graves ou répétés aux engagements ou obligations sus-énoncés, l'adhérent sera exclu du Centre par le Bureau réuni en commission de surveillance. Il devra être mis en mesure, avant toute décision d'exclusion, de présenter sa défense sur les faits qui lui sont reprochés.

ARTICLE 15 - DÉMISSIONS - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :
1 - Le décès.
2 - La démission adressée au Président par lettre recommandée avec accusé de réception.
3 - Le fait pour les adhérents de ne plus remplir l'un des critères établis par la loi et ses textes d'application.
4 - Le non-paiement des cotisations.
5 - La radiation prononcée par le BUREAU du Conseil d'Administration, statuant en commission de surveillance pour le non respect des statuts, du règlement intérieur, des clauses contenues dans le bulletin d'adhésion ainsi que pour motif grave.
Avant la décision d'exclusion, le membre intéressé devra être invité, par lettre recommandée avec accusé de réception, à se présenter devant le BUREAU pour fournir toutes explications.

B - ÉCONOMIQUES

S'agit-il d'une création ❑ ou d'une reprise de l'entreprise ❑
(cocher la case concernée)

Date de création : Jour Mois Année

Date de reprise : Jour Mois Année

N° SIRET :

INSCRIPTION

au registre du Commerce : ❑ OUI ❑ NON (Cochez la mention utile)

au répertoire des Métiers ❑ OUI ❑ NON

Date d'arrêté du dernier exercice :

Date d'arrêté du prochain exercice :

Activités

Code NAF :

1 - ACTIVITÉ PRINCIPALE :

2 - ACTIVITÉS ANNEXES :

S'il s'agit d'une activité saisonnière, précisez la période d'exercice

du au

C - FISCAUX

CATÉGORIE D'IMPOSITION

● Régime d'imposition

BA - Réel simplifié ❑ réel normal ❑

BIC - IR Réel simplifié sur option ❑ de droit ❑

Réel normal sur option ❑ de droit ❑

BIC - IS Réel simplifié ❑ réel normal ❑

CENTRE DES IMPOTS DONT DÉPEND VOTRE ENTREPRISE

Adresse :

En cas de création de l'entreprise en cours d'année et si la clôture de l'exercice ne coïncide pas avec l'année civile, ne pas omettre de déposer une **déclaration fiscale provisoire**, arrêtée au 31 décembre.

D - COMPTABLES

MEMBRE DE L'ORDRE tenant ou surveillant votre comptabilité.

NOM :

Adresse

N° de téléphone :

Inscrit au tableau régional de l'Ordre de :

E - INSCRIPTION PRÉCÉDENTE DANS UN AUTRE CENTRE DE GESTION AGRÉÉ

❑ NON ❑ OUI Période du
(Cochez la mention utile) au

NOM :

Adresse :

N° de téléphone :

S'il s'agit d'un transfert de Centre :
- Démissionner de l'autre centre **à réception de la date d'inscription** au CGA 17
- Produire une attestation de radiation

Pour bénéficier des avantages fiscaux, l'adhésion est obligatoire durant toute l'année, sauf lors de la 1ère inscription pour laquelle un **délai de 5 mois** a été institué.
La cotisation est payable chaque année sur appel décidé par le Conseil d'Administration (Article 14 des statuts).
1 - En cas de **cessation d'activité** et quelle que soit la durée de l'exercice, la cotisation est due dans son intégralité.
2 - En cas de **démission ou de radiation** intervenant au-delà d'un délai de 6 mois suivant l'appel de la cotisation, **aucun remboursement** ne sera effectué.

J'autorise le Centre :
1 - à transmettre par voie électronique **ma déclaration fiscale** au Centre de Services Informatiques de Strasbourg dans le cas où celle-ci aurait été adressée sur support papier au Centre.
2 - à transmettre par voie électronique au Centre de Services Informatiques de Strasbourg, l'attestation.
3 - à utiliser de façon anonyme toutes les données figurant sur ma déclaration fiscale afin d'établir des statistiques départementales, régionales ou nationales, en collaboration avec la FCGA et l'ANPRECEGA.

Je soussigné, déclare satisfaire aux conditions d'admission exigées par la loi du 27 décembre 1974 et autres textes légaux en vigueur et m'engage à respecter les obligations figurant ci-contre dont je reconnais avoir pris connaissance.

Fait à .....,le.....

CACHET DE L'ENTREPRISE
ET SIGNATURE DE L'EXPLOITANT OU DU GÉRANT DE LA SOCIÉTÉ

1 - Feuillet BLANC : à retourner au CGA 17
2 - Feuillet VERT : à remettre à votre cabinet comptable
3 - Feuillet JAUNE : à conserver par vos soins

CADRE RÉSERVÉ AU CENTRE
Date de réception
N° d'adhésion
Valable pour